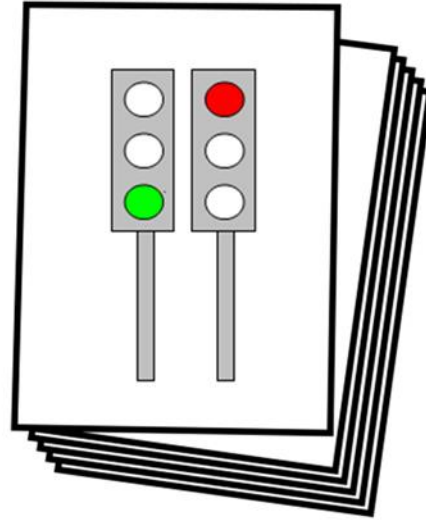


REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Du foyer « des eaux vives »



FOYER

Ce document **est le règlement de fonctionnement.**

Le règlement est un document qui fait la liste des :

- **droits importants** des résidents
- **règles du foyer**

Ce règlement est pour :

- tous les résidents
- les familles des résidents
- **toutes les personnes qui viennent au foyer**

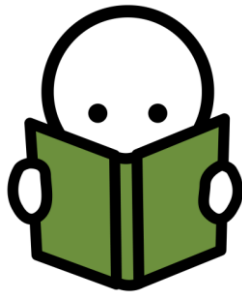
Nous avons utilisé :

- Les pictogrammes de « Arassac »
- Quelques pictogrammes de « Sclera »

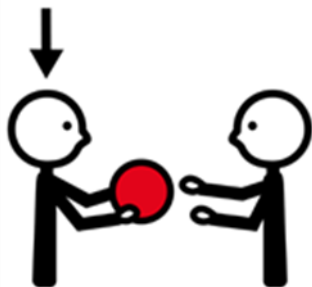
Document réalisé par Oriane Rey, Psychologue.



La loi de la France dit que tous les foyers doivent écrire un règlement de fonctionnement.



Une copie du règlement de fonctionnement est dans le bureau de la secrétaire.

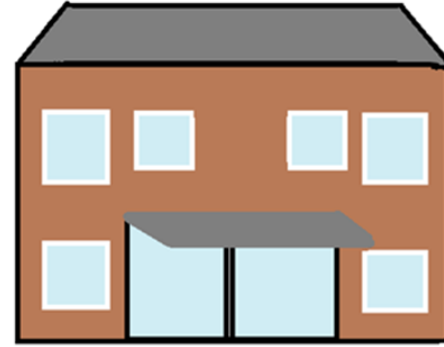


Le règlement de fonctionnement est donné à toutes les nouvelles personnes qui viennent au foyer.



Les chefs de l'association et le conseil de la vie sociale **sont d'accord** avec ce règlement.

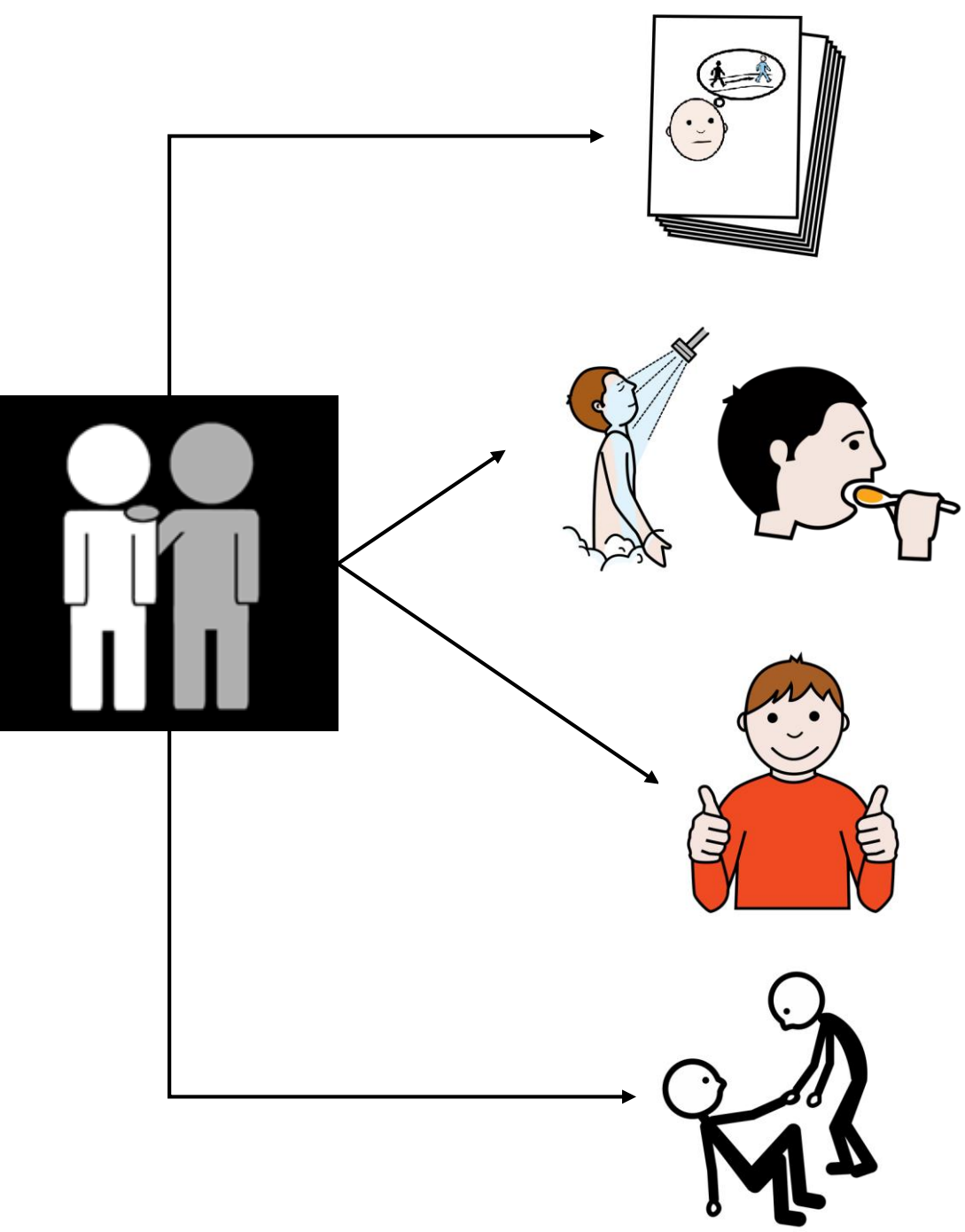
1.



FOYER

Chapitre 1

Droits importants des résidents



1. Droit d'être accompagné :

_ Le résident a le **droit d'être accompagné tel qu'il est.**

Le projet de vie du résident explique comment le résident est accompagné.

_ Le résident a le droit de manger sain et varié.

Le résident a le droit d'avoir un régime alimentaire si besoin.

L'équipe n'a pas le droit de priver le résident de manger pour le punir.

_ Le résident a le droit **d'être lavé.**

_ Le résident a le droit **d'être confortable.**

Cela veut dire se sentir bien dans :

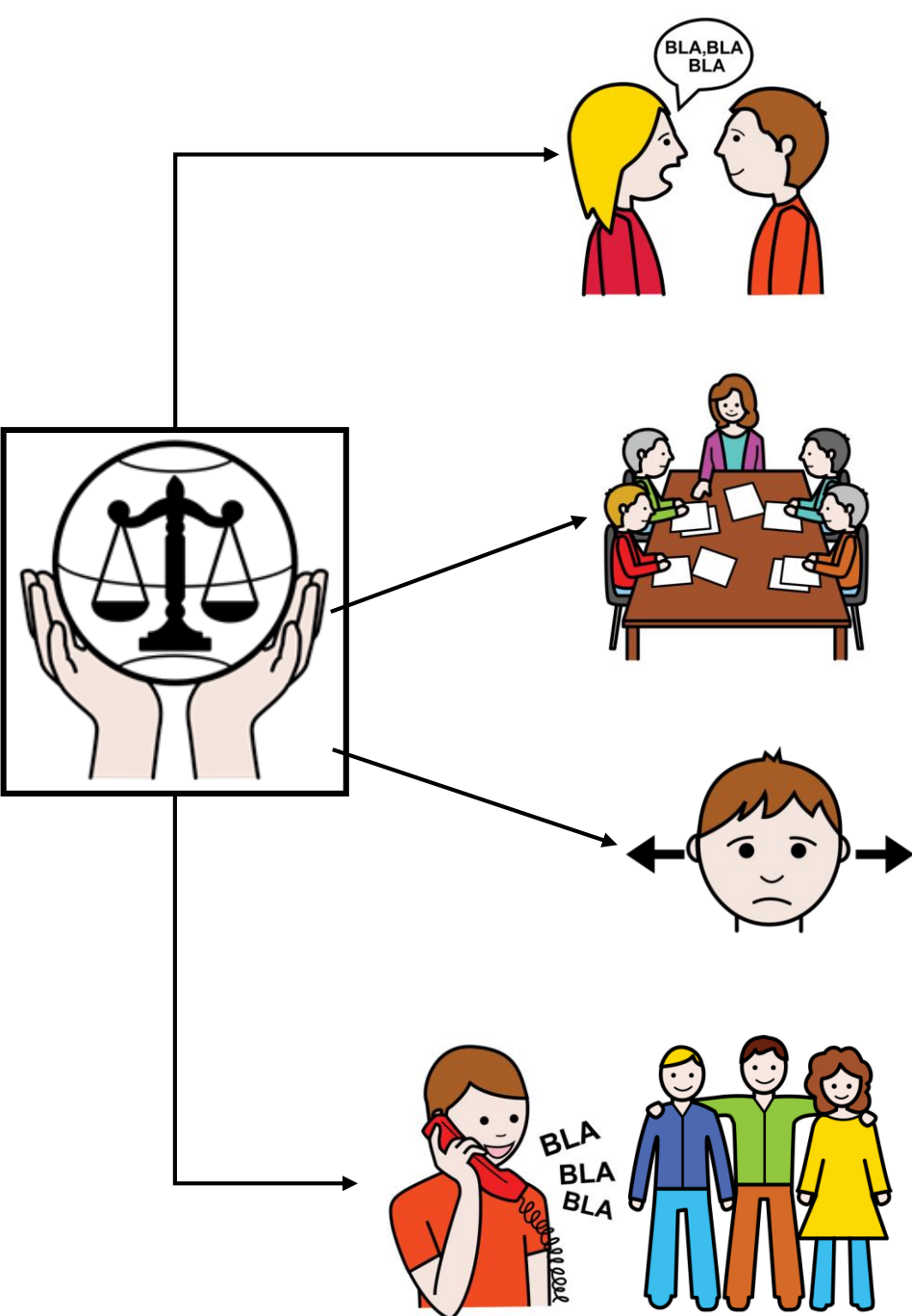
- ses vêtements,
- son installation
- son environnement
- sa chambre

L'équipe fait encore plus attention au confort des résidents qui ne parlent pas.

2. Droit d'avoir une aide adaptée :

L'équipe est là pour **aider le résident dans sa vie de tous les jours.**

Le résident peut toujours demander de l'aide à l'équipe.



3. Droit d'être informé :

Chaque résident a le droit de **savoir ce que l'équipe écrit** sur lui.
 L'équipe **informe le résident** de ce qui se passe pour lui.
 L'équipe informe le résident de ce qui se passe pour sa famille.

4. Droit de participer :

Le résident peut participer :

- aux réunions de partage.
- à la commission menu
- au comité des fêtes

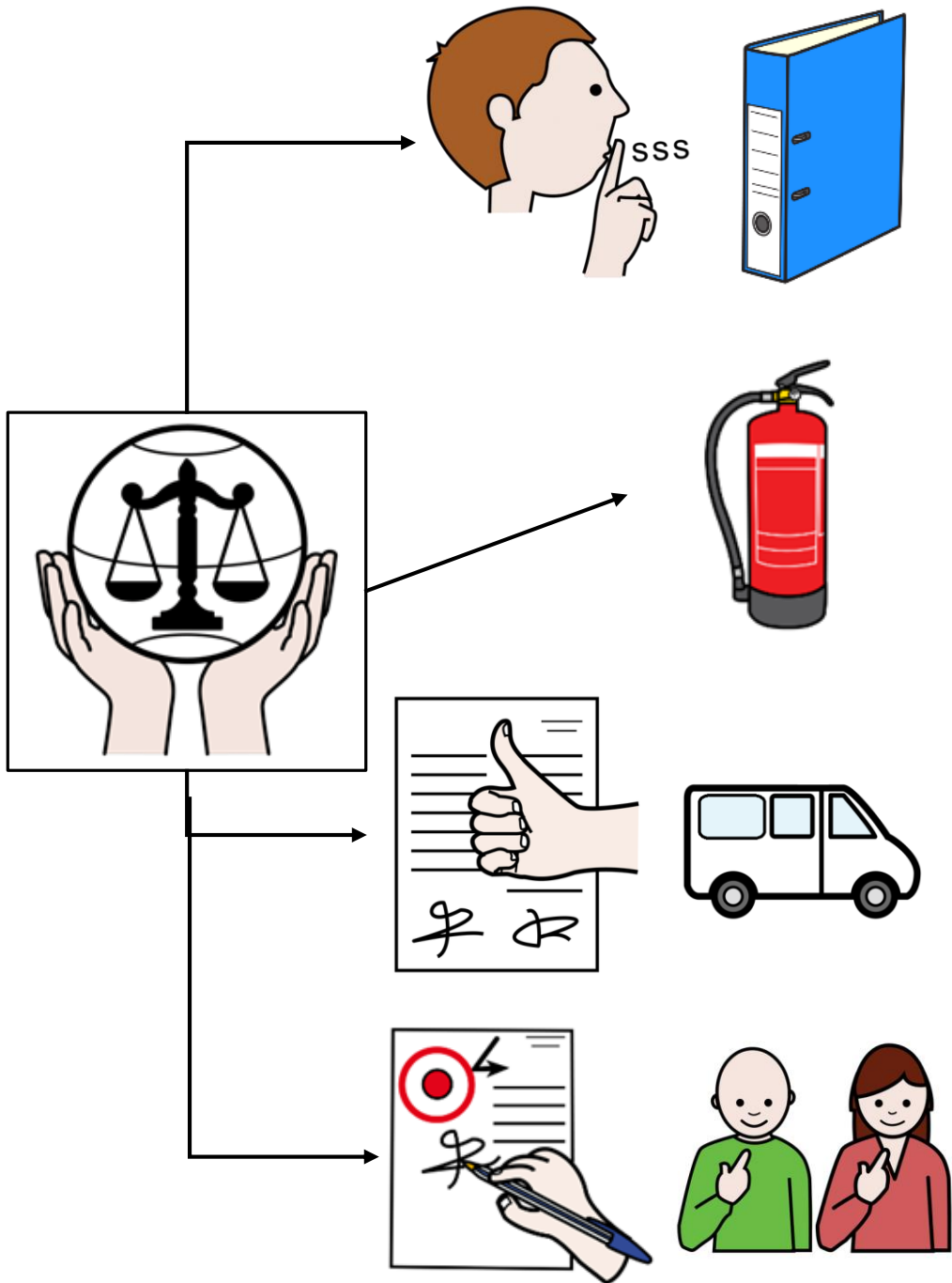
5. Droit de refuser :

Le résident a le droit de refuser son accompagnement.
 L'équipe conseille le résident mais respecte le choix du résident.

6. Droit d'avoir des nouvelles de sa famille :

Le résident a le droit :

- d'**appeler** sa famille et ses amis.
- de **voir** sa famille et ses amis.
- d'**écrire** des lettres à sa famille et ses amis.



7. Droit d'être protégé :

L'équipe n'a **pas le droit de parler de la vie du résident** en dehors du foyer.

Les dossiers des résidents restent au foyer.

L'équipe n'a pas le droit d'emmener le dossier d'un résident chez eux.

_ La sécurité

Tout le monde doit **être en sécurité** au foyer.

Il y a toujours quelqu'un qui travaille au foyer le jour et la nuit.

Il y a toujours quelqu'un qui peut venir au foyer en cas de problème.

C'est la **personne d'astreinte**.

Les règles de sécurité sont affichées au foyer.

Si jamais il y a le feu, il faut écouter ce que dit l'équipe.

_ Les assurances

Le foyer a **une assurance en cas de problème ou d'accident**.

Les véhicules du foyer sont assurés.

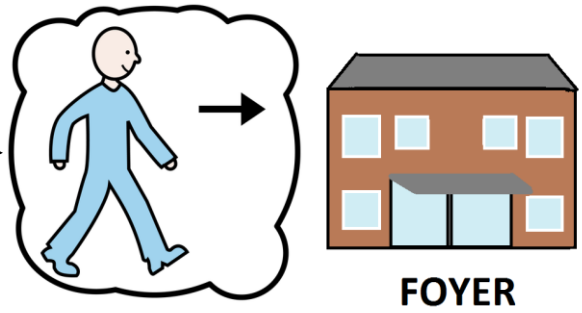
Le foyer vérifie que les véhicules fonctionnent bien.

_ La responsabilité civile

Chaque personne doit avoir **une assurance personnelle**.

Si quelque chose est cassé ou abimé c'est l'assurance qui paye.

Si une personne a fait exprès de casser, elle doit payer la réparation.



8. Droit d'être autonome :

- _ Chaque résident a le **droit de se déplacer dans tout le foyer.**
- _ Si le résident en est capable, il a le droit de sortir tout seul en ville.
- _ Si un résident sort en ville alors qu'il n'a pas le droit, le personnel informe la personne d'astreinte.

L'équipe part chercher la personne dehors.

Si on ne retrouve pas le résident, la personne d'astreinte appelle les gendarmes.

9. Droit d'avoir une vie sociale :

Chaque résident a le droit de partir :

- **en week-end en famille**
- **en sortie chez des amis**

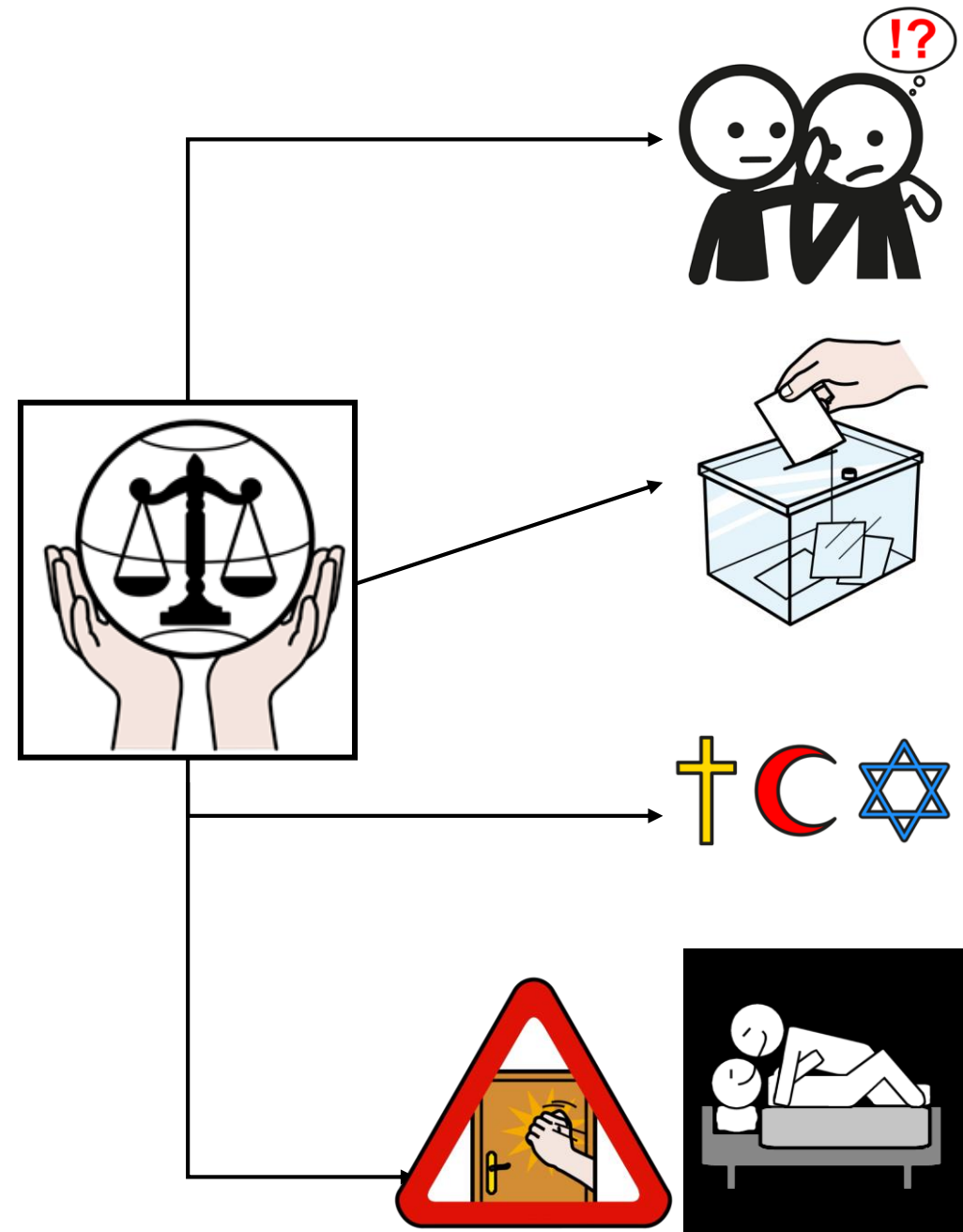
_ Chaque résident a le droit **de partir en vacances.**

C'est le résident qui paie ses vacances adaptées.

_ Chaque résident a le droit **d'avoir des activités.**

Le foyer propose toutes sortes d'activités.

L'équipe accompagne aussi les résidents en **sorties à l'extérieur.**



10. Droit d'être soutenu

Dans les moments difficiles, le résident a le droit d'être soutenu par :

- l'équipe
- sa famille
- ses amis

11. Droit d'être un citoyen

Le résident a **le droit de voter**.

Si le résident a envie de voter, il faut qu'il soit noté sur les listes électorales de la mairie de IS-SUR-TILLE.

L'équipe emmènera le résident à la mairie pour voter.

12. Droit d'avoir une religion

Le résident a le droit de **croire en Dieu**.

Le résident a le droit de **pratiquer sa religion** au foyer.

L'équipe et les résidents doivent respecter les croyances des personnes.

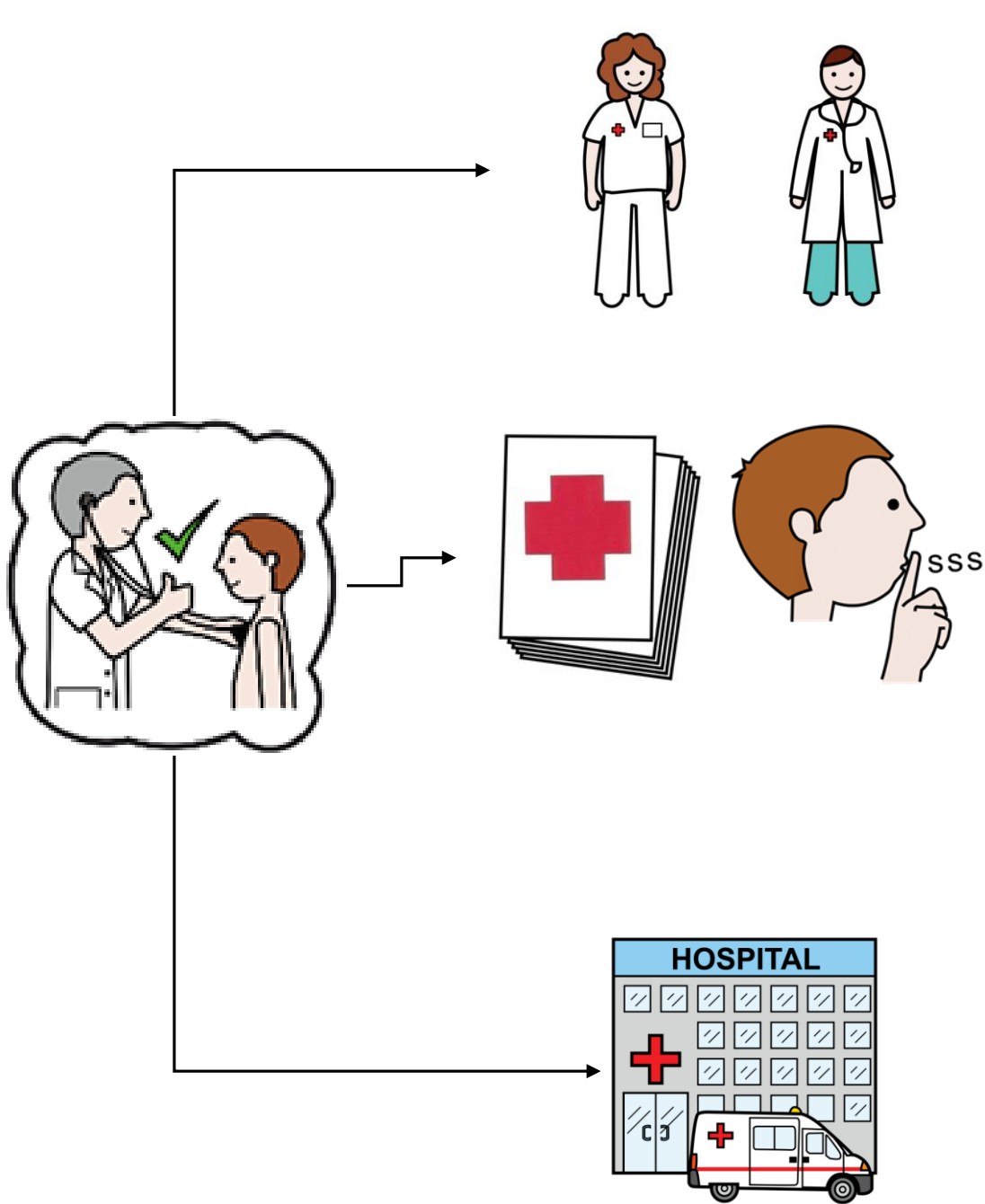
13. Droit d'avoir une dignité et une intimité :

L'équipe doit **respecter le corps du résident**.

L'intimité de la personne doit être protégée au quotidien.

Le résident a le droit **d'avoir une vie amoureuse et sexuelle**.

Le foyer a une **charte vie affective et sexuelle**.



14. Droit d'être soigné

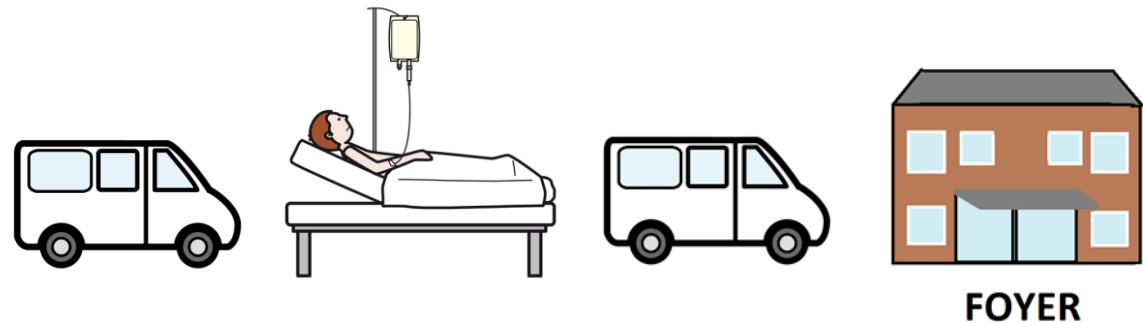
Chaque résident a le droit **d'avoir des soins**.

Le résident peut choisir son médecin traitant.

Chaque résident est suivi par l'équipe médicale et paramédicale du foyer.

Le dossier médical du résident c'est **secret**.

L'équipe **n'a pas le droit de parler du dossier médical du résident** en dehors du foyer.



Si le résident doit aller à l'hôpital pour une urgence, c'est une personne de l'équipe qui l'emmène.

Si ce n'est pas possible, c'est une ambulance qui emmène le résident.

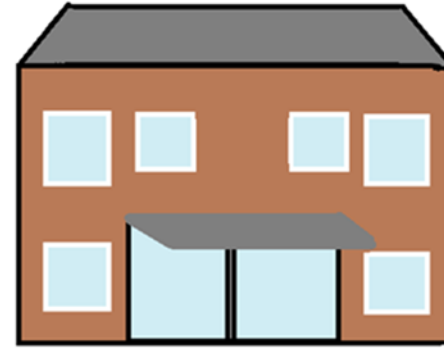
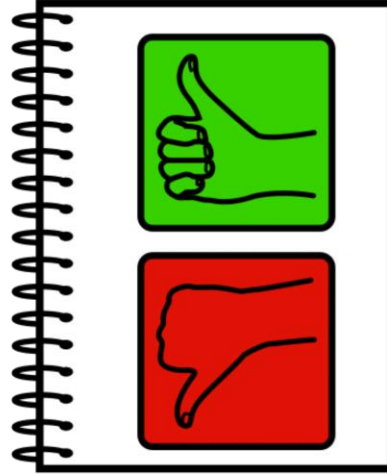
Sa famille pourra retrouver le résident à l'hôpital si elle veut.

Après un séjour à l'hôpital, le résident retrouvera sa chambre au foyer.

Après un séjour à l'hôpital, le résident retrouvera son accompagnement.

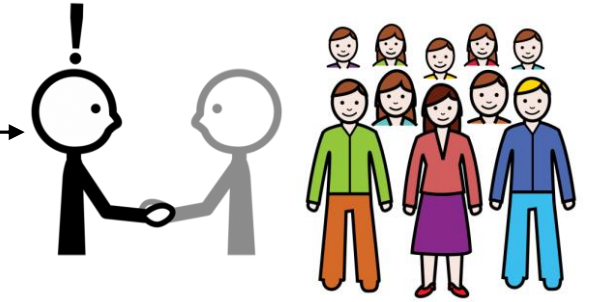
Si besoin, son projet de vie sera changé.

2.



FOYER

Chapitre 2 Les règles du foyer



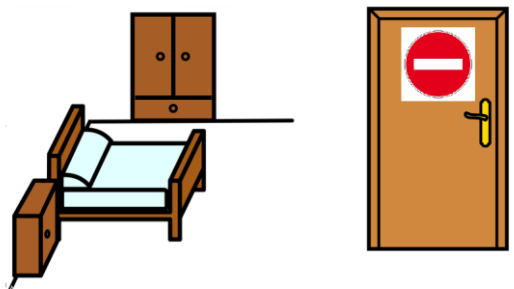
Tout le monde doit **faire attention** :

- aux autres résidents
- aux personnes de l'équipe



Tout le monde doit **faire attention**

- au **matériel du foyer** : ne pas le casser, ne pas l'abimer.
- à la **propreté** des lieux.



La chambre

Chaque résident a sa chambre à lui avec sa salle de bain à lui.

La chambre c'est la maison du résident.

Le résident peut :

- décorer sa chambre comme il veut.
- meubler sa chambre comme il veut.

Le résident doit faire attention à l'état de sa chambre.



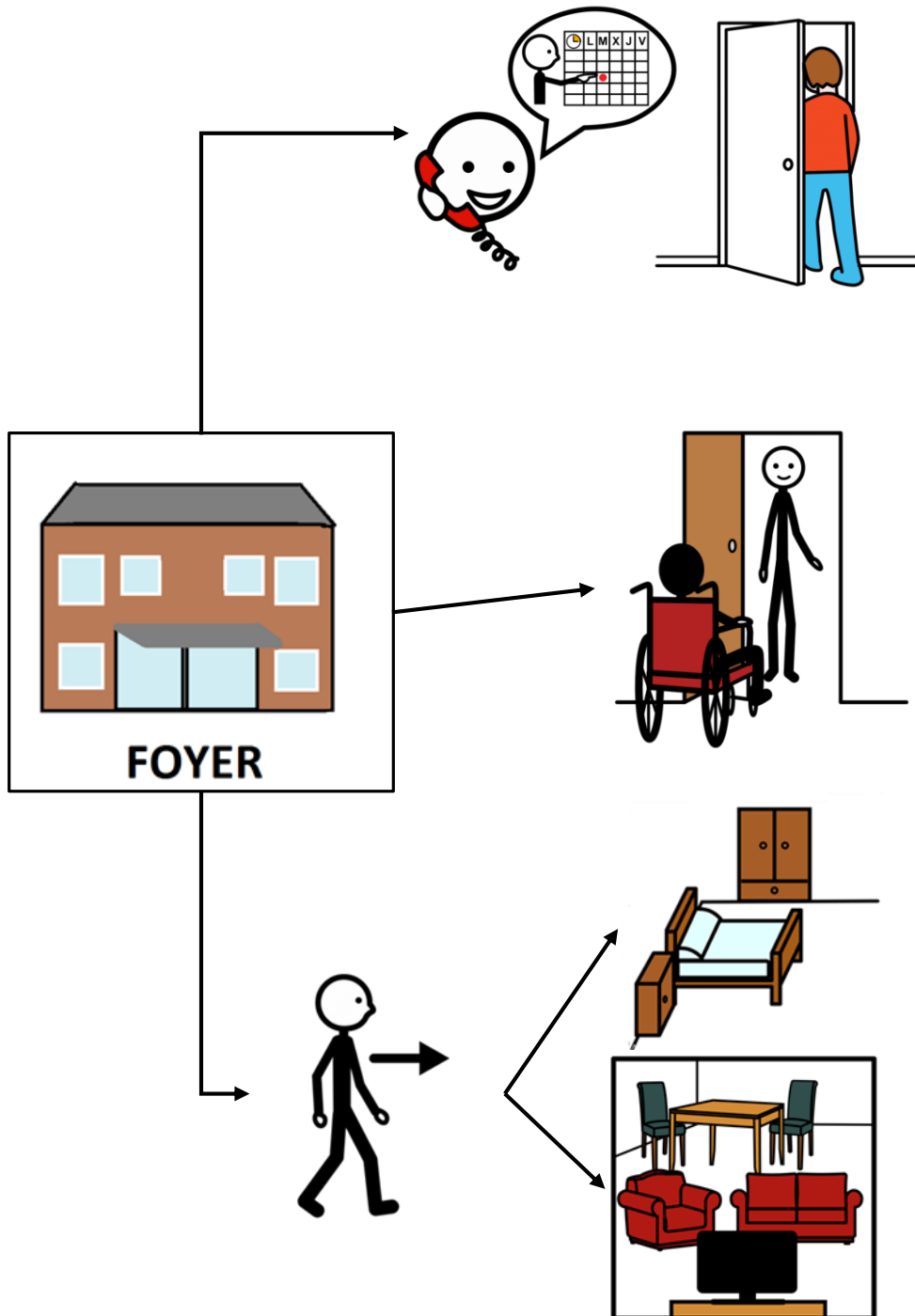
Les objets personnels :

Le résident peut avoir des objets personnels.

Ce sont **des objets à lui et rien qu'à lui.**

Le résident doit respecter les affaires personnelles :

- des autres résidents.
- de l'équipe.



Les sorties

Les sorties en famille sont prévues à l'avance.

Si la sortie est annulée, la famille doit appeler le foyer pour le dire.

Si le résident rentre le matin, nous préférons qu'il rentre après 9h00.

Si le résident rentre le soir, nous préférons qu'il rentre avant 19h00.

Si quelqu'un veut emmener un résident en sortie et que ce n'est pas prévu, il faut que le résident soit d'accord.

il faut que le Directeur soit d'accord.

Les visites

La personne qui veut rentrer au foyer doit :

- prévenir le foyer avant
- sonner au portail
- dire qui elle est.

Si on ne connaît pas la personne, elle ne peut pas rentrer dans le foyer.

La personne qui vient voir un résident, doit se présenter à la secrétaire.

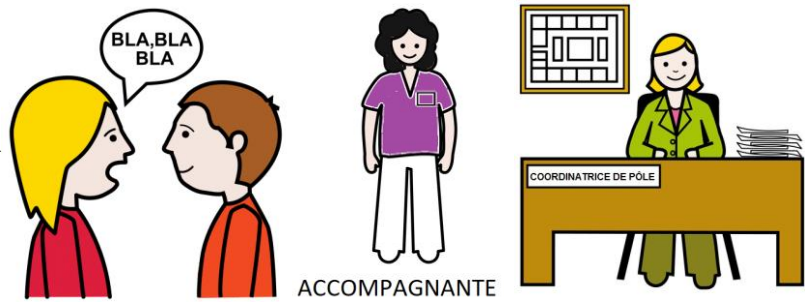
Les visites peuvent se faire :

- dans **la chambre** du résident
- dans **le salon des familles**

Le salon de l'unité c'est le lieu des résidents.

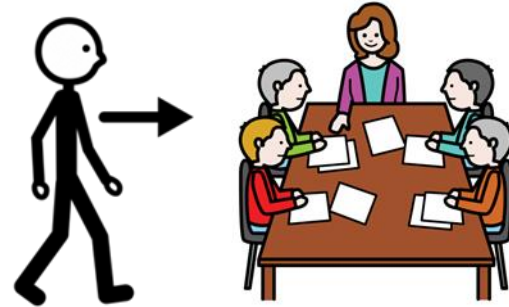
Les visiteurs peuvent manger avec le résident au salon des familles.

Les visiteurs devront payer leur repas.



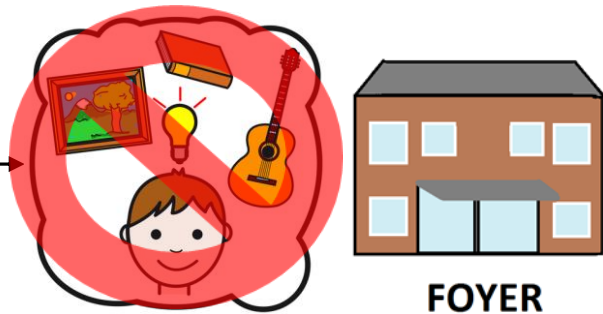
La famille :

L'équipe et la famille **peuvent se rencontrer pour parler du résident.**

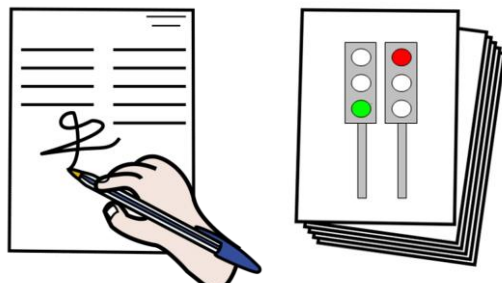


La famille peut **participer au conseil de la vie sociale** pour :

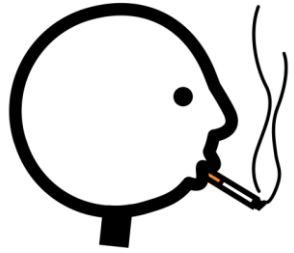
- donner son avis sur le fonctionnement du foyer
- proposer des choses pour le foyer



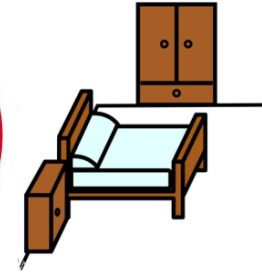
La famille ne peut pas participer aux activités du foyer.



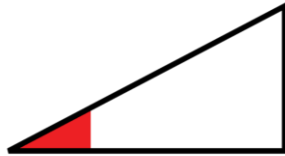
La famille doit dire si elle est **d'accord avec les règles du foyer.**



C'est autorisé de fumer et de vapoter **dans le parc du foyer.**



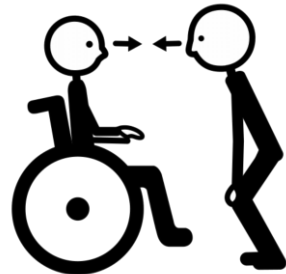
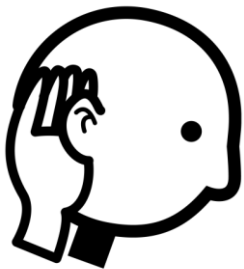
C'est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du foyer.



C'est autorisé de boire de l'alcool **de temps en temps.**



C'est interdit de boire beaucoup d'alcool.



Tout le monde **doit se respecter.**



C'est interdit de faire du mal aux autres.
C'est interdit de gêner les autres.



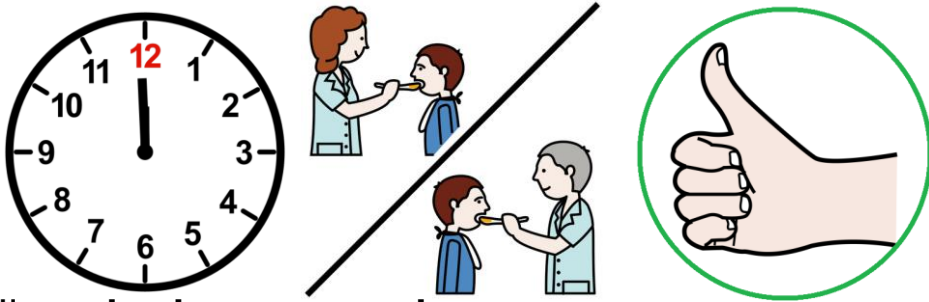
Le résident **peut avoir un animal de compagnie**

- si le directeur est d'accord.
- si le résident peut s'en occuper tout seul.



Le résident n'a pas le droit d'avoir un animal de compagnie :

- si le directeur n'est pas d'accord.
- si le résident n'est pas capable de s'en occuper tout seul.

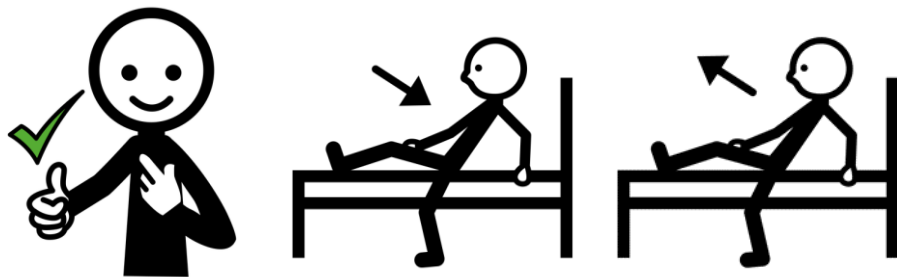


Il y a **des heures pour les repas.**

Cela permet une bonne organisation pour tout le monde.

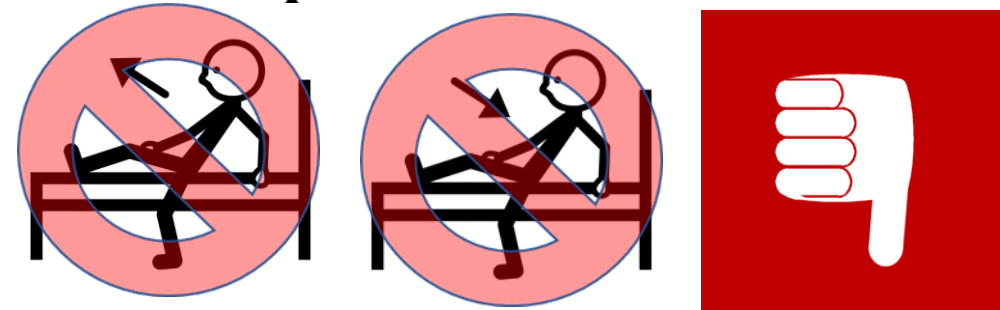


Un résident peut manger à une autre heure si c'est prévu à l'avance.



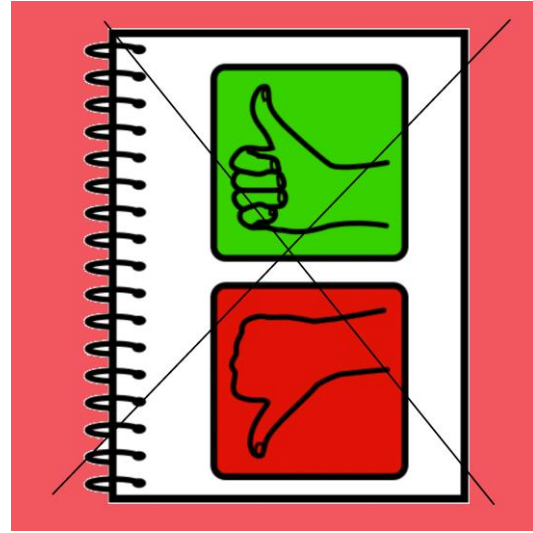
Le résident se lève selon **ses habitudes.**

Le résident se couche selon **ses habitudes.**



Le résident ne doit pas déranger les autres.

3.



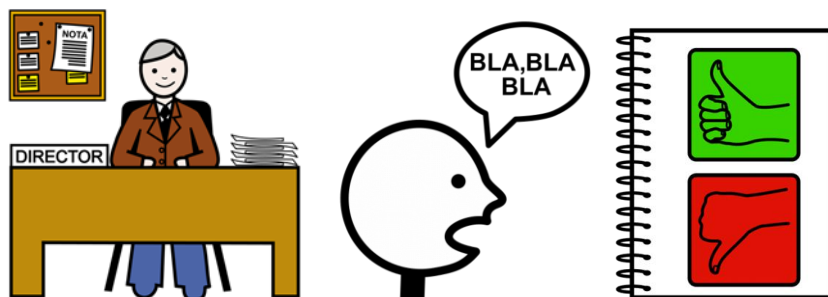
Chapitre 3

Qu'est ce qu'il se passe,

si la personne ne respecte pas les règles ?

Le résident ne respecte pas le règlement

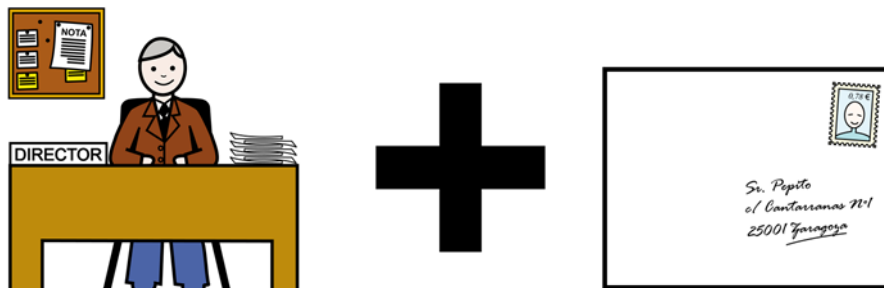
1.



Le directeur :

- discute avec le résident dans son bureau.
- rappelle les règles au résident.
- demande au résident de respecter les règles.

2.



Si le résident continue à désobéir aux règles, le directeur :

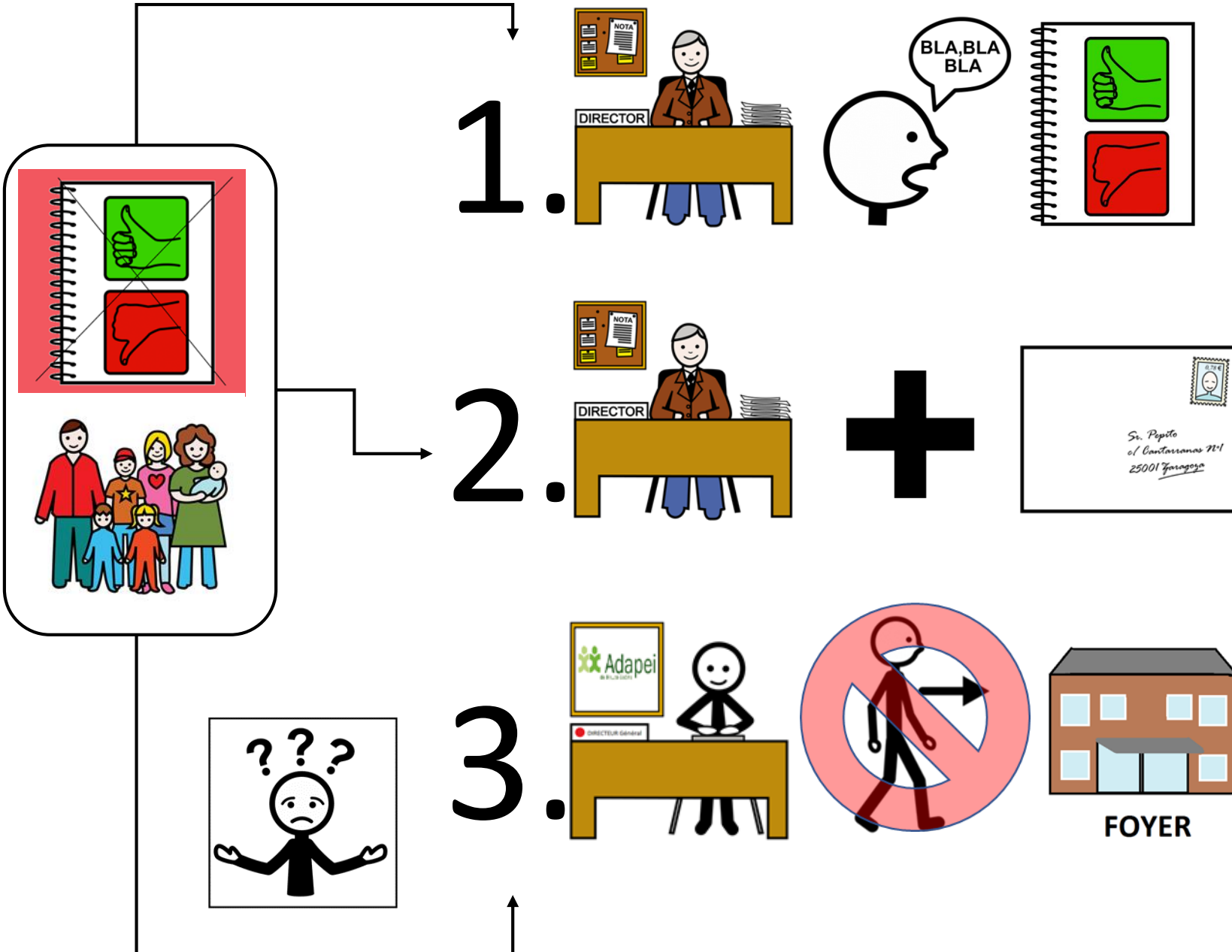
- revoit le résident dans son bureau
- écrit une lettre au résident.

3.



Si le résident continue à désobéir aux règles, le directeur discute avec le directeur général de l'association pour prendre une décision. C'est possible **d'obliger le résident à partir dans un autre foyer.**

La famille ne respecte pas le règlement



1.

2.

3.

le directeur :

- discute avec la famille dans son bureau.
- rappelle les règles à la famille.
- demande à la famille de suivre les règles.

Si la famille continue à désobéir aux règles, le directeur :

- revoit la famille dans son bureau
- envoie une lettre à la famille

Si la famille continue à désobéir aux règles, le directeur discute avec le directeur de l'association pour prendre une décision.

C'est possible d'interdire à la famille de rentrer dans le foyer.